997

DEMANDES
DES
PRINCES
ET SEIGNEVRS QVI
ont pris les armes auec le
Parlement & peuple
de Paris.

M. DC. XLIX.

DEMANDES DES PRINCES & Seigneurs qui ont pris les armes auec le Parlement & peuple de Paris.

N'Atten pas, Lecteur, qu'en satisfaisant à la curiosité que tu peux auoir d'appren dre quelles sont les demandes des Princes & Seigneurs qui ont pris les armes auec le Parlement & peuple de Paris, ie puisse encore te dire mon sentiment de la raison qu'ils peuuent auoir de les faire, & du succez que vray-semblablement on en doit attendre; Car bien que le titre que ie porte dans le monde me donne droit de deffendre toutes sortes de causes, pour estre la plus part, voire presque toutes, disputables de part & d'autre, sçachant neantmoins que difficilement te treuueras-tu en estat de pouuoir enuisager ce que ie t'en dirois, qu'auec quelque sorte de preuention, selon laquelle tu en formerois ton iugement: I'ay estimé estre plus à propos de te laisser prendre toutes conceptions que tu treuueras estre à faire sur ce subiect, sça-

679845

de l'Ordre le Cõte de Croisi, & qu'on luy dõne la Lieutenance de Roy au Baillage de Caẽ: & qu'õ mette en liberté le Sr de Trassi.

Monsieur le Duc de Beaufort demande le Gouuernemẽt de Bretagne pour Mõsieur de Vandosme son pere, son dédõmagemẽt des maisons & chasteaux qui luy ont esté razés en Bretagne du temps du feu Roy: le payement de tous les arrerages de ses pensiõs: le retour de Beaupuy, & son restablissemẽt dãs ses charges; & l'abolitiõ de ceux qui ont aidé à le faire sauuer du bois de Vincẽne.

Mr le Duc d'Elbeuf demande Montreuil: le payement de tout ce qui est deu à Madame sa femme: cent mille francs pour le Cõte de Rieux son secõd fils, & recõpenses des seruices du Cõte de l'Isle bonne son cadet.

Mr le Duc de Boüillon demãde Sedan; ou vne prõpte recõpense de ce qu'il vaut: Qu'õ oste le Gouuernemẽt d'Auuergne au Duc de Chaune, & qu'on luy donne: Qu'on recõnoisse pour Princes de Frãce luy & tous ceux de sa maison: Qu'on rende le cõmandement de l'armée d'Allemagne à Mr le Mareschal de Turenne: Qu'on donne audit Mareschal le Gouuernement de la haute &

basse Alsace: Qu'on luy dõne encor en propre les domaines de Tane & d'Haguenau, & tous les autres que le Roy possede en Alsace, & qu'on luy donne le Gouuernement de Phil sbourg.

Mr le Mareschal de la Mothe demãde la recompẽse du Gouuernemẽt de Bellegarde, & ses estats & reuenus depuis six ans: cẽt mille liures de la rãçon du Marquis de Pouar, cinq cents mille liures pour la nonioüissance pẽdant quatre ans du Duché de Cardone qu'il pretẽd luy appartenir: cent mille liures d'vn don que le feu Roy luy fit, dõt il n'a pû rien toucher: Toutes ses pẽsions, estats, & appointements pendant sa prison, & qu'on luy redonne son Regiment de Caualerie.

Mr le Duc de la Trimoüille demãde le Cõté de Roussillõ en propre, à cause des droits de sa trisayeule, demande Amboise, Montrichard, & Bleré, qu'il dit luy appartenir, cõme au seul heritier de la maison d'Amboise: Le Cõté de Guines, cõme estant de l'anciẽ Domaine de la maison de la Trimoüille: Lettres de distractiõ du Cõté de Laual, du Presidial de Chasteaugõtier, & que le contract de vẽte qu'il fit auec feu Mr le Cardinal de Richelieu de la Baronnie de l'Islebouchard, soit rompu.

Mr le Marquis de Vitry demande des Lettres de Duc, & le Tabouret pour sa femme.

Mr le Duc de Luynes demande le retour de Ma-

dame de Chevreuſe, vingt-deux mille eſcus, & la reparation des dommages qu'il a ſoufferts en ſa maiſon de Leſigny.

Mr le Comte de Fieſque demande le Tabouret pour ſa femme.

Mr le Marquis de la Boulaye la ſuruiuance de la charge de Colonel des cent Suiſſes qu'a le Duc de Boüillon.

Mr le Comte de More demande qu'on reuoye le procez du Mareſchal de Mar il'a oncle de ſa femme: Qu'on luy donne le Gouuernement de Verdun, la Lieutenance de Roy des trois Eueſchez; & deux cents mille liures qu'il dit luy eſtre deuës.

Mr le Marquis d'Allui demande, qu'à cauſe qu'il a eu dans ſa maiſon cent mille liures de reuenu en Benefices de toute ancienneté, on oſte le Gouuernemẽt de Foix à Mr de Treuille pour le luy donner, ou qu'on luy accorde la ſuruiuance de la charge du Marquis de Sourdis ſon pere à Orleans.

Mr le Marquis de Cugnac, qu'on luy rende ſon Regiment, & qu'on le paye de tous les arrerages de ſes penſions.

Mr de Mata demande ſept mille eſcus pour les arrerages de ſa penſion.

Mr le Cheualier de Fruges demande de cõmander le Regiment de Caualerie de la Reyne, & qu'on luy paye toutes ſes penſions.

FIN.